

ANNEXE 3 – Calendrier prévisionnel relatif aux avancements de grade au titre de l'année 2023

<p>Accès à la hors classe</p>	<p>Le 3 mai 2023 : les enseignants sont informés de leur promouvabilité par un message I-Prof, 7 jours avant l'ouverture de la campagne.</p> <p>Les enseignants éligibles n'ayant pas bénéficié d'un entretien de carrière pourront prendre connaissance via I-Prof de l'avis émis sur leur dossier à partir du 8 juin 2023.</p> <p>La publication des résultats est prévue le 3 juillet 2023.</p> <p>Les résultats sont consultables, une fois le tableau d'avancement arrêté par tous les promouvables via I-Prof/services/TA Hors Classe/Consulter les résultats.</p>
<p>Accès à la classe exceptionnelle</p>	<p>Le 3 mai 2023 : les enseignants sont informés de leur promouvabilité par un message I-Prof, 7 jours avant l'ouverture de la campagne.</p> <p>Ils peuvent constituer leur dossier sur I-Prof jusqu'au 21 mai 2023.</p> <p>Pour le vivier 1, la recevabilité des dossiers des enseignants promouvables est étudiée par le SIDEEP jusqu'au 25 mai 2023 inclus.</p> <p>Le 26 mai 2023, les enseignants sont informés de leur éligibilité ou inéligibilité au titre du premier vivier et disposent d'un délai de quinze jours pour l'envoi de pièces complémentaires.</p> <p>Après recueil des avis des IEN, la publication des résultats est prévue le 3 juillet 2023.</p>
<p>Accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle</p>	<p>Les éléments de calendrier seront précisés ultérieurement, dans une note d'information départementale dédiée.</p>